

## **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné par des états financiers de l'émetteur relatif à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **Emprunt Obligataire**

### **« AIL 2013-1 »**

#### **Décisions à l'origine de l'émission**

Lors de sa réunion tenue le **16 juillet 2012**, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2013 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le **26 mars 2013**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars, pour une durée entre 5 ans et 7 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas **7,00%** ou avec un taux variable **TMM+2,5%**, au choix des souscripteurs.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable **TMM + 2,25%** et/ou un taux fixe de **7,00%** brut l'an.

#### **Dénomination de l'emprunt : « AIL 2013-1 »**

#### **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est de **30 millions** de dinars, susceptible d'être porté à **40 millions** de dinars, divisés en **300 000** obligations, susceptibles d'être portés à **400 000** obligations, de nominal **100** dinars. Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire «**AIL 2013-1** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29 Avril 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31 Mai 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission **40 000 000** dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient **400 000** obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à **30 000 000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 Mai 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à **30 000 000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 Mai 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28 Juin 2013**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 Avril 2013** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

### **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 Mai 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée à la date limite de clôture de souscription, soit le **31 Mai 2013**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Taux d'intérêt**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- ❖ ***Taux variable*** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année n-1 au mois de mars de l'année n.
- ❖ ***Taux fixe*** : Taux annuel brut de **7,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

### **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **31 Mai** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **31 Mai 2018**.

Le montant total des intérêts serait de **6 300 000** dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité (**30 000 000 dinars**) à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité (**30 000 000 dinars**) à taux variable (**TMM+2,25%**), le montant des intérêts s'élèverait à **5 595 300** dinars (en considérant un taux nominal de **6,217%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'avril 2012 au mois de mars 2013, soit **3,967%** majorée d'une marge de **2,25%**, à titre indicatif).

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 Mai 2018**.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Paiement**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 Mai** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **31 Mai 2014**. Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2013-1** » sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** Elle est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**La duration :** Elle est de **2,751 années**.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

### **Notation :**

- ❖ **Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 4 avril 2013, sur l'échelle nationale, la note «**A+(tun)**» à l'emprunt « **AIL 2013-1** » objet de la présente note d'opération.
- ❖ **Notation de la Société :** En date du **26 juin 2012**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease -AIL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :
  - Note nationale à long terme : A+(tun)
  - Perspective de la note nationale à long terme : Stable
  - Note nationale à court terme : F1(tun)
  - Note nationale de dette senior : A+(tun)

Cette notation a été confirmée par l'agence Fitch Rating le **13 février 2013**.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire

en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux emprunts obligataires «**AIL 2008**», «**AIL 2009-1**», «**AIL 2010-1**», «**AIL 2011-1**» et «**AIL 2012-1**». Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers. L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse - SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « **AIL 2013-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **AIL 2013-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro **n°13-0822** en date du **16/04/2013**, du document de référence «**AIL 2013** » enregistré auprès du CMF en date du **28/03/2013** sous le **n°13-002** et des états financiers de l'émetteur relatif à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ARAB INTERNATIONAL LEASE; Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001, de la SCIF; Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF: [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de :

Les états financiers de l'émetteur relatif à l'exercice 2012 seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.